



Technicien de maintenance en appareils électroménagers

Référence de la formation : IMR/04/2002

L'ACTIVITÉ

Apprendre à effectuer la mise en service, la maintenance et le dépannage de tous les appareils intégrant les techniques électroniques de commande : lave-vaisselle, sèche-linge, appareils de cuisson, appareils d'équipement ménager annexes et de froid ménager... dans un cadre technique, relationnel et commercial.

PROFIL GÉNÉRAL DU CANDIDAT

A partir de 18 ans et du niveau 1^{er} ou équivalent

ou

niveau CAP/BEP + 1 an d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'électricité ou de la mécanique,

ou encore

CFP de niveau V.

- > Avoir une bonne représentation du métier et de ses conditions d'exercice ;
- > Être capable d'autonomie pendant la formation ;
- > Assurer un rythme intensif de formation : 35 heures/semaine pendant plusieurs mois dans des conditions proches de celles rencontrées en entreprise ;
- > Une première approche de l'électronique peut être utile et une expérience de contact clientèle favorise l'adaptation à cette profession ;

PRÉ-REQUIS

- > Aptitude au raisonnement (capacités d'analyse et de synthèse) ;
- > Capacités relationnelles et commerciales ;
- > Sens de l'écoute et de la négociation ;
- > Capacités organisationnelles, bon raisonnement mathématique ;
- > Permis B indispensable.

APTITUDES REQUISES

- > Intégrité physique et sensorielle ;
- > Bonne vision ;
- > Intégrité et sens des responsabilités.

Lieu de formation

Saint-Pierre

Contenu de la formation

Possibilité de module accès ressources (M.A.R.) - 20 % de la formation-

Module 1 :

Découverte du métier.

Module 2 :

Maintenance des équipements ménagers en cuisson, froid domestique et laveurs (sèche-linge, lave-linge, lave-vaisselle).

Module 3 :

Bases de l'électronique. Maintenance des appareils de moyenne technicité.

Module 4 :

Maintenance des appareils de haute technicité.

Module de synthèse

Durée de la formation

1 478 heures dont 4 semaines en entreprise, soit 11 mois environ

Titre délivré

Certificat de Formation Professionnelle (C.F.P.) - "Technicien de maintenance en appareils électroménagers", niveau IV

LE MÉTIER

Les appareils sur lesquels le Technicien de Maintenance est appelé à intervenir sont :

- > les lave-linge, les lave-vaisselle, les sèche-linge, les appareils de cuisson,
- > de conservation par le froid, d'équipements ménagers annexes, (repasseuses, groupes d'aspiration, climatiseurs mobiles, etc.).

Le technicien de maintenance en appareils électroménagers (TMAE) assure le dépannage et l'entretien de ces appareils.

Il procède à leur mise en service, à savoir les installer en respectant la conformité aux normes, en vérifie le bon fonctionnement et assure la démonstration auprès du client.

Suite au verso

Technicien de maintenance en appareils électroménagers

Le TMAE travaille seul, généralement chez le client et en sa présence. Pour accomplir sa tournée, il utilise une voiture de service contenant son outillage et son stock de pièces détachées qu'il doit gérer. Ses activités de base consistent à :

- > Organiser sa tournée et rechercher le domicile du client ;
- > Créer les conditions du dialogue, mettre en confiance et maîtriser les situations relationnelles à problème ;
- > S'informer auprès du client des symptômes perçus et obtenir tout renseignement pouvant aider au diagnostic ;
- > Émettre des hypothèses de pannes à partir de ces données et éventuellement à l'aide des schémas ;
- > Vérifier ces hypothèses par des mesures permettant de poser un diagnostic précis ;
- > La réalisation de ces contrôles nécessite souvent le déplacement d'appareils qui sont parfois encastrés et des démontages qui peuvent demander une certaine habileté ;
- > Effectuer la réparation en remplaçant éventuellement la pièce défectueuse et, si celle-ci n'est pas dans un stock, établir un bon de commande ;
- > Dans certains cas, assortir ce dépannage d'un entretien préventif ;
- > Vérifier et faire constater le bon fonctionnement de l'appareil ;
- > Établir une facture et procéder à son encaissement en sachant vendre sa prestation.

AVENIR & PROMOTION

Le TMAE peut évoluer vers des fonctions de maîtrise ou créer sa propre entreprise.